

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Date de convocation : 14/12/2023

Secrétaire de séance : Christelle OLLIVOT

NOM	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR
PALIN Karine	X		
GOFFRE Jean-Claude	X		
MAURIN Annette	X		
CROUAIL Jean-Pierre	X		
RAMPNOUX Chantal		X	Audrey LECCA
SORBIER Jean-Charles		X	Sandrine BRUNET
MILLET Maryse		X	Annette MAURIN
POUILLET Patrice		X	Nicolas JAROUSSEAU
CHAUMEIL Arnaud		X	Karine PALIN
OLLIVOT Christelle	X		
FONSECA Rose-Marie		X	Christelle OLLIVOT
JAROUSSEAU Nicolas	X		
CHEVALIER Nadia	X		
DHERS Frédéric	X		
LECCA Audrey	X		
CLAUZEL Alexia	X		
DI NATALE Bruno		X	Jean-Claude GOFFRE
BRUNET Sandrine	X		

Quorum	OUI
PV séance du 28/11/2023	Adopté à l'unanimité

N° DEL-19122023-1 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Karine PALIN, Maire rappelle aux élus la démission d'un agent titulaire au 01/01/2023 et le recrutement en urgence, par délibération n° 10122023-8 en date du 10/12/2022, d'un adjoint technique contractuel à temps complet en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique,

Karine PALIN propose au conseil municipal, conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, la création au 16/01/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial prenant le relai du poste de contractuel cité ci-dessus, pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire de création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 16/01/2024
- d'adopter le tableau des effectifs modifié
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

N° DEL-19122023-2 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Karine PALIN, Maire rappelle aux élus la démission au 16/01/2023 d'un adjoint administratif titulaire et le recrutement en urgence, par délibération n° 13022023-11 en date du 13/02/2023, d'un adjoint administratif contractuel à temps complet en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique,

Karine PALIN propose au conseil municipal, conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, la création au 20/02/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial prenant le relai du poste de contractuel cité ci-dessus au sein du secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire de création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 20/02/2024
- d'adopter le tableau des effectifs modifié
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

N° DEL-19122023-3 : DECISION MODIFICATIVE N° 8 DU BUDGET 2023

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires inscrites au budget de l'exercice, au vu de la consommation des crédits à ce jour, et prendre en compte des dépenses non prévisibles au moment du vote,

le Conseil Municipal,

sur proposition de Karine PALIN, Maire,

VOTE à l'unanimité la Décision Modificative N° 8 telle que présentée ci-dessous :

Intitulé des comptes	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Energie – Electricité	60612	3 000.00		
Fournitures d'entretien	60631	2 000.00		
Fournitures de petit équipement	60632	2 000.00		
Prestations de services	611	3 000.00		
Entretien autres biens mobiliers	61558	2 000.00		

Rémunération non titulaires	64131	1 500.00		
Repas restaurant scolaire			7067	1 500.00
Remb. Frais CDC (repas ALSH)			70876	9 000.00
Taxe Consommation finale d'électricité (TCFE)			7351	3 000.00
Totaux fonctionnement		13 500.00		13 500.00

N° DEL-28112023-4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE TASTES – BOURRICHE 2023

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Un prêt relai a été réalisé pour le financement des travaux de viabilisation du nouveau quartier « Tastes – Bourriche », dans l'attente de la vente des lots.

Karine PALIN, Maire, indique aux élus que les frais d'emprunt passés au compte 627 pour un montant de 998.00 € doivent être incorporés au coût de production du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

La décision modificative N° 1 du budget annexe « Quartier Tastes – Bourriche » telle que décrite ci-dessous :

Intitulé des comptes	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Ch. 043 - Opérations d'ordre au sein de la section de fonctionnement				
Transfert de charges de gestion courante			791	998.00
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	608	998.00		
TOTAL		998.00		998.00

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures et 15 minutes.

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-19122023-1 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- N° DEL-19122023-2 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- N° DEL-19122023-3 : Décision Modificative N° 8 du budget 2023
- N° DEL-19122023-4 : Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe N° 1 tasses-Bourriche 2023

Signatures

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Karine PALIN

Christelle OLLIVOT